



AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Le 22 octobre 2008

Objet : Attestation de GL Trade relative à la diffusion du document requis par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF dans le cadre de l'offre publique de SunGard visant les actions de GL Trade

J'atteste que l'ensemble des informations relatives à la société GL Trade requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a été déposé auprès de l'AMF le 22 octobre 2008 et sera diffusé le 23 octobre 2008.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Gagnon", is written over a horizontal line.

Pierre Gagnon, Président-Directeur général

GL TRADE SA